

**Compte-Rendu de la réunion du :
4 Septembre 2003 à CONCARNEAU**

Etaient Présents :

Madame Anne	TARDIEU	Responsable du Collectif
Monsieur Claude	BARREAUX	
Monsieur Jacques	DEZETTER	
Monsieur Jean Alain	HERGOUALC'H	
Monsieur Denis	LARDIER	
Madame Marie Renée	LE FLOC'H	
Monsieur Pierre	MARHIC	

Absent Excusé :

Monsieur Michel CARIOU

Ordre du Jour

1. Conférence de presse avec les journaux locaux
2. Approbation du C. R. des Réunions de Juillet et Août 2003
3. Affectation des missions à chaque Membre du Collectif
4. Question(s) diverse(s)

Préambule :

La réunion prévue pour débiter à 10 h 00 a commencé avec retard, en l'absence de Jacques DEZETTER et Pierre MARHIC.

Ces derniers sont arrivés au début de la conférence de presse.

Après leur installation, Jacques DEZETTER, sans demander d'autorisation préalable, pose sur la table un appareil enregistreur qu'il met en fonctionnement immédiatement, à la surprise de toute l'assistance.

Des personnes extérieures à notre Association (les Journalistes) étant présentes, la majorité du Collectif n'a pas souhaité, à ce moment là, créer d'incident.

1. Conférence de presse :

Cette conférence s'est déroulée en deux parties, les Journalistes du Télégramme et de Ouest FRANCE n'étant pas arrivés ensemble.

Les Membres du Collectif ont donné les renseignements nécessaires à l'élaboration des articles à paraître et de rappeler les trois objectifs prioritaires de l'A. V. E. N. :

- Reconnaissance par l'Etat des services rendus au pays par les Vétérans,
- Demande d'un suivi médical digne de ce nom en direction de l'ensemble des populations concernées = Militaires, Civils et Population locale.
- Indemnisation globale des préjudices subis.

2. Approbations des C. R. des réunions de Juillet et Août 2003 :

En préalable à ces approbations de C. R. Jean Alain HERGOUALC'H fait remarquer à Jacques DEZETTER que la présence d'un appareil enregistreur lui pose problème. Il lui fait remarquer qu'il aurait dû demander l'autorisation de chacun pour enregistrer les débats et il lui demande d'éteindre son appareil.

Après avoir précisé que l'enregistrement des débats avait pour but d'éviter toute mauvaise interprétation, il ne voyait pas pourquoi il devrait éteindre son appareil enregistreur. Claude BARREAUX lui fait remarquer que cette façon de pratiquer touche à liberté de chacun et qu'en conséquence il devait éteindre cet appareil. Après un âpre et virulent échange de point de vue avec l'ensemble du Collectif, Jacques DEZETTER consent à éteindre son appareil, **par obligation dit-il.**

Au moment de passer à l'approbation des C. R. de Juillet et Août, Anne TARDIEU demande un Secrétaire de séance. Messieurs DEZETTER et LARDIER proposent leur candidature.

Résultat du vote : 5 pour Denis LARDIER - 2 pour Jacques DEZETTER

A partir de ce moment commence une virulente altercation au sujet de la nomination d'Anne TARDIEU comme Responsable du Collectif Finistérien par le Président VALATX et des différentes nominations intervenues lors de la réunion du 5 Août.

En bref Messieurs DEZETTER et MARHIC contestent formellement tant sur la forme que sur le fond les attributions des tâches au sein du C. D. 29 et ils précisent qu'ils sont responsables du Secrétariat, des Adhésions, des Relations avec les élus et avec la Presse. En quelque sorte : **circuler il n'y a rien à voir.**

Pierre MARHIC précise que le choix d'Anne TARDIEU comme Responsable du Collectif Départemental aurait pu être plus judicieux.

A ce stade des échanges, Anne TARDIEU demande un vote de confirmation de sa nomination de Responsable du C. D. Finistérien. **A l'unanimité** le Collectif reconnaît le bien fondé de la décision du Président VALATX en la matière, mais les opposants à la ligne de conduite de l'A. V. E. N. ont réagi comme ils l'avaient annoncé dans leurs courriels avant la réunion à savoir : Nous n'approuvons cette nomination que **contraint** et **forcé**.

Dans la foulée, Anne TARDIEU demande l'approbation des C. R. en suspens.

Résultat du vote : 4 pour - 2 contre - abstention (Cl. BARREAUX absent de la réunion d'Août).

Ce vote a pour conséquence de déclencher une nouvelle salve de critiques de la part de Jacques DEZETTER et Pierre MARHIC. Tout est remis en cause, tout ce qui dit Anne TARDIEU est systématiquement critiqué sans cohérence, sa situation de veuve de Vétéran est mise de nouveau en parallèle avec sa fonction de Responsable.

Les autres membres du Collectif sont agressés sans raison et interrompus à chaque mot, Pierre MARHIC dans sa fonction de pyromane, étant le plus actif.

Denis LARDIER et Claude BARREAUX preuves à l'appui démontrent que ces deux personnages veulent utiliser l'A. V. E. N. pour un autre objectif que celui qui fait sa force et précisent qu'ils reprochent de la façon la plus catégorique les insultes à répétition. Ils rappellent que nous nous sommes dotés d'un mode de fonctionnement qui doit demeurer la règle en toute circonstance à savoir : **un fonctionnement collectif**. Pierre MARHIC précise alors : Pourquoi n'ai-je pas été informé de la conférence de **presse d'aujourd'hui** ? Revient encore une fois le problème de l'autorité d'Anne TARDIEU amplifiés par les propos désobligeants de Jacques DEZETTER. Les opposants refusent catégoriquement de travailler de façon collective et de nouveau Jacques DEZETTER déclare sans ambiguïté : **Je continuerai à travailler tout seul comme j'en ai l'habitude**.

La tension étant à son comble, le Collectif ne pouvant pas travailler après 2 h 00 de débats stériles, Anne TARDIEU à la stupéfaction des intéressés demande la suspension de toute fonction de Messieurs DEZETTER et MARHIC au sein du Collectif Finistérien.

Résultat du vote : 5 pour - 2 contre.

Le vote étant acquis, Claude BARREAUX demande à Anne TARDIEU de transmettre au prochain C. A. national de l'A. V. E. N. l'exclusion définitive de ces deux adhérents.

La majorité du Collectif approuve cette initiative.

Après ce vote, Jacques DEZETTER déclare qu'il a des adhésions sous le coude et qu'il verra ce qu'il en fera. Pierre MARHIC blême de colère se lève et le doigt pointé demande aux Membres du Collectif en les menaçant, de bien réfléchir et de revenir sur cette décision. Jacques DEZETTER précise qu'il va bientôt être le Correspondant de la station de radio Europe 1 ?

Denis LARDIER précise que le vote **est sans appel** et il demande à Pierre MARHIC et Jacques DEZETTER de quitter la réunion car ils sont suspendus de leur fonction. Ce dernier s'en prend à Jean Alain HERGOUALC'H et Denis LARDIER au sujet de la solidarité et de la cohésion qui devraient exister entre les anciens O. M. (Officiers Mariniers) et il agresse une nouvelle fois Anne TARDIEU et Marie Renée LE FLOC'H (... de nouveau : se sont des veuves de Vétéran, etc.) et il reproche de façon surprenante à Claude BARREAUX le fait de ne pas être un ancien marin. Denis LARDIER déclare que s'il y a différentes armées, à sa connaissance, il n'y a qu'un seul drapeau.

... / ...

La séance est suspendue à 13 h 00 pour aller déjeuner.

3. Affectation des missions à chaque membres du Collectif :

Les débats reprennent à 14 h 00 par le troisième point de l'ordre du jour.

Anne TARDIEU a informé téléphonique Monsieur Michel VERGER des suspensions prises à l'encontre de Jacques DEZETTER et Pierre MARHIC. Un courrier électronique est envoyé à la Direction de l'A. V. E. N. (Cf. copie en annexe).

L'affectation des différentes tâches est ventilée comme suit :

Responsable du Collectif Finistérien (C. D. 29)	Anne TARDIEU
Secrétaire	Denis LARDIER
Trésorière (avec délégation de signature)	Anne TARDIEU
Trésorier adjoint (sans délégation de signature)	Claude BARREAUX
Affaires Juridiques	Claude BARREAUX - J. A. HERGOUALC'H
Responsable des adhésions	Marie Renée LE FLOC'H
Relation avec les médias	Michel CARIOU - J. A. HERGOUALC'H

A ce stade de la réunion, le Collectif cesse ses travaux pour recevoir des Adhérents et des Vétérans venus chercher des renseignements pour la constitution de leur dossier de demande de pension. Cette suspension de séance a permis d'obtenir 3 nouvelles adhésions et de fournir aux intéressés les premières réponses à leurs attentes.

4. Questions diverses :

Anne TARDIEU pose le problème des permanences juridiques (Lieu, Fréquence). Le Collectif retient le principe d'approfondir cette question lors d'une prochaine réunion.

L'A. G. du 22 Novembre 2003 est brièvement abordée sous l'angle des invitations. Le point complet sur l'organisation de cette Assemblée Générale sera fait lors d'une prochaine réunion.

Avant de conclure cette réunion, Anne TARDIEU fait part au Collectif de son soulagement du départ de Jacques DEZETTER et Pierre MARHIC et de sa satisfaction de pouvoir travailler en confiance avec une équipe soudée. Le Collectif lui donne acte de ses propos.

Une réunion informelle est fixée au Vendredi 19 Septembre 2003 à CONCARNEAU pour évoquer notamment :

- Les permanences juridiques
 - La préparation de l'A. G. du 22 Novembre 2003 au FAOU
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30.

Collectif A. V. E. N Finistère
S/C Email Claude BARREAUX

Mr Jean-Louis VALATZ
Mr Michel VERGER
Mr Bruno BARRILLOT

CONCARNEAU, le 5 Septembre 2003

Objet : Demande d'exclusion.

Messieurs,

Le message électronique émis par le C. D. 29 le 4 courant étant revenu non distribué, au nom du C. D. 29 je vous prie de bien vouloir en trouver une transcription originale :

Cf. notre réunion de ce jour, nous portons à votre connaissance le fait que la majorité du Collectif Finistérien a pris la décision de suspendre de leur fonction :

- Monsieur Pierre MARHIC
- Monsieur Jacques DEZETTER

Aux motifs que =

- Contestation formelle de la nomination d'Anne TARDIEU à la tête du C. D. 29
- Contestation permanente des décisions du Collectif Finistérien
- Refus de suivre les instructions de fonctionnement données par l'A. V. E. N.
- Ouverture non conforme d'un compte bancaire
- Utilisation, sans autorisation, du fichier adresses Email de l'A. V. E. N.
- Vente illicite de cassettes vidéo et en corollaire utilisation non justifiée des fonds
- Rétention (Par Monsieur Jacques DEZETTER) d'adhésions nouvelles (Nous faisons le nécessaire pour le mettre en demeure de faire suivre ces adhésions pour suite à donner)
- Décision de continuer de travailler seul (Jacques DEZETTER) : ***Je ferai ce que je voudrai***, sous-entendu, sans en rendre compte au Collectif.

La coupe étant pleine, les soussigné(e)s ont pris la décision de suspendre les Mandats de représentation de ses deux Membres et nous vous demandons d'inscrire à l'ordre du jour de la réunion du C. A. du 26 Septembre 2003 :

- **Exclusion définitive de Pierre MARHIC et Jacques DEZETTER de l'A. V. E. N.** conformément à l'article 6 des statuts de notre Association.

Dans cette optique, nous vous adressons par courrier postal l'ensemble des éléments qui vont vous permettre de vous forger une opinion avant décision définitive.

Anne TARDIEU
Marie-Renée LE FLOC'H
Jean-Alain HERGOUALC'H
Denis LARDIER
Claude BARREAUX

Bien Cordialement.